

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Entrée en vigueur

Règlements numéros 0774-021, 0904-008, 0942-001 et 0812-003

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du 29 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté les règlements suivants :

Règlement :
<ul style="list-style-type: none">• 0774-021 amendant le règlement 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités, tel que déjà amendé• 0904-008 amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé• 0942-001 amendant le règlement 0942-000 relatif aux assemblées du conseil• 0812-003 amendant le règlement 0812-000 concernant le régime de retraite en faveur des employés de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé

Ces règlements entrent en vigueur aujourd'hui, jour de leur publication, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau du greffier situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31 août 2023.

Le greffier adjoint par intérim de la Ville,

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450-436-1512, poste 3060